



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 10 avril 2015

L'an deux mil quinze, le dix avril à 20 h 30, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire.

Présents : MM Martin, Delarue, Antongiorgi, Destouches, Bayon, Mme Chevallier, M Rousseau, Mme Coudray, M Pivert, Mme Loisel, M Mabrouk, Mmes Chupin, Antongiorgi, M. Feller.

Absents excusés : M.Gille (pouvoir à Mme Chupin).

Secrétaire de séance : M Pivert.

### BUDGET COMMUNE

#### 1. Compte de Gestion 2014

Après présentation du Compte de Gestion 2014 de Monsieur le receveur de la Trésorerie de Maintenon par Monsieur Delarue, Premier Adjoint au Maire délégué aux finances, celui est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Compte administratif 2014

Après présentation du Compte Administratif 2014 par Monsieur Delarue, celui-ci est voté à l'unanimité.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	283 177,99 €	168 765,73 €	
Recettes	349 287,06 €	335 287,40 €	
Résultat de l'exercice	66 109,07 €	166 521,67	
Résultat reporté 2013	142 417,30 €	-114 952,91 €	
<b>Résultat de clôture 2014</b>	<b>208 526,37 €</b>	<b>51 568,76</b>	<b>260 095,13 €</b>

#### 3. Affectation des résultats 2014

Compte tenu de ces résultats, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- L'excédent de fonctionnement de 208 526 37 € sera reporté au compte R 002 de la section de fonctionnement du budget 2015 ;
- L'excédent d'investissement de 51 568,76 € sera reporté au compte R 001 de la section d'investissement du budget 2015.

#### 4. Vote des taux d'imposition des 3 taxes pour 2015

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux en vigueur pour 2015, à savoir :

Taxe d'habitation	12,16%	Pour un produit attendu de	91 540 €
Taxe foncier bâti	19,45%	Pour un produit attendu de	89 684 €
Taxe foncier non bâti	24,88%	Pour un produit attendu de	9 504 €
		Soit un produit total attendu de	190 728 €

#### 5. Projets d'investissements 2015

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire en section d'investissement les projets suivants :

- ❖ Chapitre 20 : la somme de 2 300 €  
 Article 2051 : la somme de 2 300 € correspondant au droit de concession du contrat informatique Ségilog.
- ❖ Chapitre 21 : la somme de 63 215 €  
 Article 2128 : la somme de 2 600 € correspondant à la clôture du parking de La Poste.  
 Article 21312 : 2 510 €  
     la somme de 250 € correspondant à la révision des prix du bureau d'études Soderef.  
     la somme de 2 260 € correspondant à la réfection du chauffage de l'école.  
 Article 2135 : la somme de 5 700 € correspondant à l'aménagement d'un columbarium dans le cimetière communal.

Article 2152 : 31 455 €

la somme de 24 605 € correspondant à l'aménagement du parking Chemin des Ruelles

la somme de 4 850 € correspondant à l'aménagement du parking de La Poste

la somme de 2 000 € correspondant à l'achat de guirlandes de Noël.

Article 21534 : 13 000 €

la somme de 8 150 € correspondant au 1/3 du montant portant sur le remplacement des lampes à mercure.

la somme de 4 804 € correspondant au 1/3 du montant portant sur le renforcement de l'éclairage public.

Article 21568 : la somme de 2 000 € correspondant à l'installation d'un poteau d'incendie à Boigneville.

Article 2158 : la somme de 1 000 € correspondant à l'achat d'outils pour l'employé communal.

Article 2183 : la somme de 2 700 € correspondant au renouvellement de matériel informatique de la mairie.

Article 2188 : 2 250 €

la somme de 850 € correspondant à l'achat d'un sèche-main automatique pour l'école Hélène Boucher

la somme de 1 100 € correspondant à l'achat d'un panneau d'affichage pour l'école Hélène Boucher

la somme de 300 € correspondant à l'achat de lecteurs CD pour l'école Hélène Boucher.

### **6. Budget 2015.**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget de la commune 2015 présenté par Monsieur le Maire. Ce budget s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

- Section de fonctionnement : 540 027,37 €
- Section d'investissement : 111 376,50 €

## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **7. Compte de Gestion 2014**

Après présentation du Compte de Gestion 2014 de Monsieur le receveur de la Trésorerie de Maintenon par Monsieur Delarue, Premier Adjoint au Maire délégué aux finances, celui est approuvé à l'unanimité.

### **8. Compte administratif 2014**

Après présentation du Compte Administratif 2014 par Monsieur Delarue, celui-ci est voté à l'unanimité.

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	70 280,91 €	673 657,64 €	
Recettes	118 326,71 €	693 196,09 €	
Résultat de l'exercice	48 045,80 €	19 538,45 €	
Résultat reporté 2013	0 €	24 633,36 €	
<b>Résultat de clôture 2014</b>	<b>48 045,80 €</b>	<b>44 171,81 €</b>	<b>92 217,61 €</b>

### **9. Affectation des résultats 2014**

Compte tenu de ces résultats, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- L'excédent d'exploitation de 48 045,80 € sera reporté au compte R 002 de la section d'exploitation du budget assainissement 2015 ;
- L'excédent d'investissement de 44 171,81 € sera reporté au compte R 001 de la section d'investissement du budget assainissement 2015.

### **10. Projets d'investissements 2015**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire en section d'investissement les projets suivants :

- ❖ Chapitre 21, article 21532 : la somme de 5 000 € correspondant aux travaux de raccordement à l'assainissement collectif.

### **11. Budget 2015.**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget assainissement 2015 présenté par Monsieur le Maire. Ce budget s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

- Section d'exploitation : 130 960,17 €
- Section d'investissement : 192 165,49 €

**BUDGET CCAS****12. Compte de Gestion 2014**

Après présentation du Compte de Gestion 2014 de Monsieur le receveur de la Trésorerie de Maintenon par Monsieur Delarue, Premier Adjoint au Maire délégué aux finances, celui est approuvé à l'unanimité.

**13. Compte administratif 2014**

Après présentation du Compte Administratif 2014 par Monsieur Delarue, celui-ci est voté à l'unanimité.

	FONCTIONNEMENT
Dépenses	3 653,20 €
Recettes	3 661,00 €
Résultat de l'exercice	7,80 €
Résultat reporté 2013	710,55 €
<b>Résultat de clôture 2014</b>	<b>718,35 €</b>

**14. Affectation des résultats 2014**

Compte tenu de ces résultats, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- L'excédent de fonctionnement de 718,35 € sera reporté au compte R 002 de la section de fonctionnement du budget CCAS 2015 ;

**15. Budget 2015**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget CCAS 2015 présenté par Monsieur le Maire. Ce budget s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

- Section d'exploitation : 4 518,35 €

**16. Compte rendu des Syndicats et des Commissions**

Concert à l'église de Yermenonville le 29 mai 2015 à 20 h 30

Une réunion des commissions concernées sera organisée prochainement.

**17. Questions et affaires diverses**

Sécurité rue de Maintenon :

Monsieur Martin répond que la sécurité fera l'objet d'une étude globale sur l'ensemble du village. Il ajoute qu'un radar pédagogique sera installé prochainement rue de Maintenon.

*Séance levée à 21 h 40*

*Le Maire,*  
**Bernard MARTIN**



## INFORMATIONS DIVERSES

Le site internet de la commune est fonctionnel. Vous y trouverez toutes sortes de renseignements concernant la commune, les démarches administratives (guichet unique) et l'actualité des associations. N'hésitez pas à y aller :

**[www.yermenonville.fr](http://www.yermenonville.fr)**

### INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE PRIMAIRE HÉLÈNE BOUCHER

Les inscriptions des élèves entrant en CP pour la rentrée de septembre 2015 se feront au secrétariat de mairie pendant les permanences:

- Le lundi de 9 h à 10 h 30
- Le mardi de 18 h à 19 h 30
- Le jeudi de 18 h à 19 h.

Pour l'inscription, vous devez vous munir des documents suivants :

- Fiche de renseignements à compléter et signer par les deux parents (remise le jour de l'inscription ou disponible sur le site internet de la commune : [www.yermenonville.fr](http://www.yermenonville.fr)).
- Pièce d'identité des deux parents
- Livret de famille (page parents/enfant)
- Justificatif de domicile (facture récente)
- Document (carnet de santé) attestant que votre enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique, BCG, ou d'un document attestant d'une contre indication.

La Mairie vous délivrera un certificat d'inscription à remettre à Madame PACHECO, Directrice de l'école primaire de Yermenonville/Houx.

Celle-ci vous recevra à l'école Hélène Boucher le mardi 2 et 9 juin 2015 entre 16h45 et 18h30 pour que votre enfant puisse visiter sa future classe et future école. Il ne s'agit pas d'une réunion mais d'une simple visite libre souvent rassurante pour les enfants. Une réunion d'information aura lieu durant les premières semaines de rentrée avec Mme DA, en charge de la classe de CP-CE1, en congé de maternité jusqu'à juillet.

Lors de votre visite, il faudra vous munir de :

- Votre certificat d'inscription remis par la mairie
- La fiche de renseignements donnée en mairie et complétée (disponible également sur le site internet de la commune : [www.yermenonville.fr](http://www.yermenonville.fr))
- Votre livret de famille ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- Un certificat médical de vaccination (DT-Polio) de l'enfant -carnet de santé- ou un certificat de contre indication.

Vous pourrez également lui signaler toute information importante concernant votre enfant (problèmes médicaux, etc...).

### BIBLIOTHÈQUE

L'équipe de la bibliothèque vous accueille :

Le mardi de 16 h 45 à 18 h 30

Le samedi de 11 h 00 à 12 h 30.

Nous vous rappelons que la bibliothèque est gratuite et ouverte à tous.

**L'heure du conte** aura lieu de 11 h à 11 h 30 le **2 mai 2015** pour les enfants de 3/6 ans dans la salle de la mairie.

### AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 30.

Ouverture les samedis matin : 2 mai – 30 mai.

Fermeture exceptionnelle les 15 et 16 mai 2015.